

COMITE DE NEGOCIATION

Le 30 juin 2014, le **comité de négociation 349** a eu lieu avec les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

PRÉAVIS DE GRÈVE – FRONT COMMUN SYNDICAL – SPN FLANDRE OCCIDENTALE

Le préavis de grève concerne l'introduction d'un service 'chef de service intervention Côte' constitué d'un seul homme depuis le 1er juillet 2014, la création d'un service 'police de plage' sans concertation préalable, la réalisation d'une analyse de risques, la mauvaise communication entre la direction et les membres du personnel, l'engagement de collègues détachés manquant de toute expérience au niveau de (la police de la) navigation et le déménagement de certains services de la police de la navigation.

De plus, un protocole d'accord serait présenté pour signature à la SPN et la police locale d'Ostende, cet après-midi, sans concertation préalable avec les organisations syndicales. Sur demande du président du comité de négociation la signature est reportée pour que la concertation puisse avoir lieu sans aucun obstacle.

Le CDP Dirk De Paepe (SPN) souligne que la sécurité et le bien-être social au sein de ses services sont de la plus grande importance. Dans le contexte de l'optimisation de la police fédérale il s'efforce de réaliser une collaboration plus étroite entre les différents services de la SPN à la côte. Le service 'chef de service intervention' sera désormais assuré par un seul OPJ/APR pour l'ensemble de la zone côtière.

La dénomination du nouveau service «police de plage» est plutôt maladroite. L'objectif de ce service est de surveiller certains nouveaux phénomènes côtiers (sports nautiques) tels que le kitesurf, ...

L'autorité reconnaît qu'il y a un problème de communication et propose de se réunir mensuellement avec les organisations syndicales au sujet de l'optimisation. L'idée première de l'accord de protocole est de fournir, en premier lieu, un appui spécialisé à la police locale d'Ostende et, en second lieu, d'offrir un renfort à la police des chemins de fer sur le terrain de la gare d'Ostende. Il est impossible d'inscrire tous les membres du personnel détachés à la formation fonctionnelle SPN (8 semaines). Cependant, une semaine d'initiation est organisée afin qu'ils maîtrisent les tâches de base. De plus, il n'y a aucune garantie que les membres du personnel détachés puissent rester à la SPN.



En ce qui concerne le logement des services de la SPN, le CDP Paul Deblaere examine actuellement les possibilités, en relation avec l'optimisation de la police fédérale.

Le SLFP-Police constate que certaines unités de la police fédérale prennent des décisions ayant des répercussions sur le personnel et sur le fonctionnement des services, soi-disant dans le cadre de l'optimisation. Nous souhaitons savoir si le change team a été consulté et si la CG a été informée.

Nous ne pouvons accepter les services d'un seul homme en raison des risques qui en découlent. De plus, l'autorité n'a pas effectué d'analyse de risques. Nous sommes du même avis pour ce qui concerne le nouveau service «police de plage».

Nous exigeons que le service «chef de service intervention» soit assuré par deux personnes de sorte qu'il s'agisse d'une équipe à part entière.

Après une brève interruption de la séance, il est convenu que les débats seront poursuivis le 1er juillet 2014 à 13 heures, au sein du CCB local. Des modifications au protocole ainsi que la possibilité de toujours prévoir deux personnes y seront discutées.

PRÉAVIS DE GRÈVE – FRONT COMMUN SYNDICAL – WPR FLANDRE OCCIDENTALE

Le préavis de grève tourne autour du non paiement des heures supplémentaires, de la suppression d'une équipe de surveillance, de l'achat de protecteurs auditifs pour les moniteurs tir et de l'adaptation de l'infrastructure du poste de circulation à Courtrai en vue de la détention de personnes arrêtées.

Le CDP Koen Ricour confirme qu'il y a eu un problème au niveau des heures supplémentaires prestées à l'occasion de plusieurs sommets européens. Le SLFP-Police exige que la note relative aux heures supplémentaires (paiement et report de maximum 30 heures supplémentaires, sur demande du membre du personnel) soit correctement appliquée.



L'autorité répond que l'équipe de surveillance n'est pas une équipe d'intervention ou de signalisation. Le système d'intervention est très bien organisé en Flandre occidentale, par rapport aux autres provinces.

Le poste de circulation à Courtrai peut faire appel au système Fast pour garantir la

sécurité en cas d'accident; le même système sera prévu pour le poste de circulation à Jabbeke.

Les moniteurs tir utilisent effectivement un ancien type de protecteurs auditifs. Début 2015, le personnel devrait devoir disposer de nouveaux protecteurs auditifs.

L'autorité ne souhaite pas investir dans des cellules pour le poste de circulation à Courtrai. Il existe un accord avec la zone de police Vlas permettant d'y enfermer des personnes détenues.

Le SLFP-Police signale à l'autorité qu'une analyse de risques effectuée auparavant à la WPR a indiqué qu'il était nécessaire d'envoyer une équipe de signalisation sur place en cas d'accident sur les autoroutes. L'autorité ne peut méconnaître cette analyse de risques.

Après concertation, le front commun syndical décide de suspendre le préavis de grève:

1. à condition que les heures supplémentaires soient toujours payées/reportées sur demande du membre du personnel, tel que statutairement prévu.
2. étant donné que l'autorité est d'avis qu'il revient au «Fast» de prévoir la signalisation requise assurant ainsi la sécurité du personnel, nous demandons que ce ne soit pas l'équipe sur place, mais bien le CIWES qui demande l'intervention du Fast en cas d'un accident de la circulation. Cette façon de procéder garantira une installation rapide de la signalisation, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

L'autorité marque son accord à nos deux exigences, mais les mesures pratiques nécessaires devront être convenues avec le CIWES et le gestionnaire de la voirie.

Après concertation, le front commun syndical soulève le préavis de grève.